

# Décision DG n° 2026-04 du 06/01/2026 – Nomination auprès du Comité Français de la Pharmacopée « Plantes médicinales, huiles essentielles et homéopathie » de l'ANSM

**La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**Vu** la décision DG n° 2026-03 du 6 janvier 2026 portant création du comité français de la pharmacopée « plantes médicinales, huiles essentielles et homéopathie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du comité français de la pharmacopée « plantes médicinales, huiles essentielles et homéopathie » pour une durée de 4 ans :

Au sein de la formation restreinte « plantes médicinales et huiles essentielles » :

- Madame BAGHDIKIAN (Béatrice)
- Monsieur BARGUIL (Yann)
- Monsieur BELLENOT (Denis)
- Madame BIALECKI (Anne)
- Madame BOUTEFNOUCHET (Sabrina)
- Monsieur CHAMPY (Pierre)
- Madame DUFAT (Thi-Hanh)
- Madame EL BABILI (Fatiha)
- Monsieur FOURNEAU (Christophe)
- Monsieur HENNEBELLE (Thierry)
- Madame LABORIEUX (Lise)
- Madame LAURAIN-MATTAR (Dominique)
- Madame MENUT (Chantal)
- Madame ROOS (Jodie)
- Madame SAHPAZ (Sevser)
- Madame SMADJA (Jacqueline)
- Madame VOUTQUENNE-NAZABADIOKO (Laurence)

- Monsieur WENIGER (Bernard)

Au sein de la formation restreinte « homéopathie » :

- Monsieur BELLENOT (Denis)
- Madame DUFAT (Thi-Hanh)
- Monsieur FOURNEAU (Christophe)
- Madame GAYOT (Anne)
- Madame LABORIEUX (Lise)
- Madame LAURAIN-MATTAR (Dominique)
- Madame VOUTQUENNE-NAZABADIOKO (Laurence)

**Article 2** : La Directrice des métiers scientifiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 6 janvier 2026

Catherine PAUGAM-BURTZ  
Directrice générale